

« Investir pour l'enfant, c'est investir pour l'avenir »

*Création d'une structure d'accueil de la petite enfance
TOURS – Indre-et-Loire – 37*



MARRAKCHI, Yassir

Stage de découverte

DA 3 – 2011

Tutrice : SAVOUREY, Cathy

« Investir pour l'enfant, c'est investir pour l'avenir »

Création d'une structure d'accueil de la petite enfance

TOURS – Indre-et-Loire – 37

MARRAKCHI, Yassir

Stage de découverte

DA 3 – 2011

Tutrice : SAVOUREY, Cathy

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

J'aimerais commencer par remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu lors de ce projet en commençant par :

- Ma tutrice : Mme Cathy SAVOUREY, urbaniste et enseignante à l'université de Tours (département Aménagement)

Vous avez suivi ce travail tout au long de son élaboration avec beaucoup d'intérêt et de patience, vous m'avez accueilli avec sympathie et bienveillance. Je vous prie de trouver ici le témoignage de ma vive gratitude et mon profond respect.

- Mme Fatima Zohra Marrakchi, ma sœur et diplômée de l'école nationale d'architecture.
- Mes parents.
- Et tous ceux qui m'ont aidé de loin ou de près pour réaliser ce travail.

Sommaire

Avertissement	3
Remerciements.....	4
Introduction	6
I. Contexte national	10
A. La demande	10
1. Principaux facteurs déterminants dans l'évolution de la demande.....	10
2. Répartition de la demande suivant le mode de garde choisi.....	12
3. Conclusion.....	13
B. Offre en matière d'accueil de la petite enfance.....	13
1. Existence d'une offre diversifiée face à des besoins différents	13
2. Etat des lieux	17
3. Globalement, il existe un déficit de l'offre par rapport à la demande.....	19
C. La petite enfance est au cœur de la politique familiale française	19
1. Volonté de l'Etat d'augmenter le nombre de place d'accueil.....	20
2. L'action de l'Etat à travers le financement.....	20
3. Soutien complémentaire de l'Etat à la petite enfance par le biais des privilèges accorder aux parents	21
II. Contexte du projet	23
A. Au niveau de la ville.....	23
1. La demande.....	23
2. L'offre (état des lieux)	25
3. Politiques de la ville de Tours.....	26
B. Au niveau des 2 lions.....	27
1. Présentation et analyse du quartier.....	27
2. L'offre (les crèches à proximité du quartier).....	31
3. Projet urbanistique envisagé en faveur de la petite enfance dans le quartier	37
III. Parti aménagement :	38
A. Analyse des avantages du site choisi.....	38
1. Accessibilité.....	39
2. Environnements et Equipements:.....	40
B. Les normes des structures d'accueil en vigueur	45
C. Description et caractéristiques du projet.....	45
1. Nombre de place	45
2. Gestionnaire	47
3. Age des enfants ciblés	47
4. Horaire d'ouverture	47
Conclusion	47
Bibliographie.....	49
Index des sigles	51
Les Annexes	52
Table des matières.....	54

Introduction

Comment faire garder ses enfants ?

En un siècle, cette question qui ne se posait pas auparavant, est devenue une préoccupation de premier plan pour la majorité des familles dans les pays développés ou en développement.

Cette situation s'explique par :

- Le recul du petit commerce et du travail à domicile ;
- Le développement accéléré des métiers du tertiaire, du secondaire et donc de l'emploi de la femme ;
- La séparation plus stricte des générations d'adultes ;
- La mobilité liée à l'emploi qui fait éclater les structures familiales;
- L'accroissement des familles monoparentales ;
- La volonté par la majorité des femmes de poursuivre leur activité professionnelle même pendant la période de constitution de leur famille ...

En somme, la modernisation de la société et ses conséquences, la quasi-généralisation du travail de la femme en dehors de son foyer, et l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle, font que les parents se trouvent très tôt confrontés aux problèmes de la garde de leurs enfants : **nourrice, ou crèche, ou personne à la maison ...?** La question est d'ailleurs un peu faussée dans la mesure où le choix n'est pas toujours possible.

En réalité, La majorité des parents qui travaillent à l'extérieur ont comme solution de garde « **l'assistante maternelle** », mais le problème

ne s'arrête pas à ce niveau. Soumettre son enfant à une influence extérieure qu'on ne maîtrise pas, n'est pas une chose rassurante. Sachant pour autant qu'entre 0 et 4 ans, est une période très sensible. Ces années sont très importantes, car les compétences que va développer l'enfant à cet âge sont celles qui vont l'accompagner dans sa vie **future**.¹

En effet, l'enfant ce **futur** qui s'invente avec l'éveil et l'éducation, constitue un sujet de priorité stratégique pour toute société en perpétuel développement, étant donné que les premières années de sa vie sont déterminantes pour **l'orientation de sa personnalité** : Comme le souligne Jean Piaget « si l'enfant explique en partie l'adulte, on peut dire aussi que chaque période du développement de l'enfant rend compte en partie des suivantes ». ²

Chaque stade se caractérise par des capacités, des besoins et un comportement propre.

La **structure d'accueil de la petite enfance** doit disposer alors d'un cadre et d'un personnel spécialisé qui répondent aux besoins psychologiques, physiques et éducatifs de l'enfant au cours de cette période afin de lui assurer le développement et l'épanouissement maximum de ses aptitudes.

En France comme ailleurs dans le monde, au cours des dernières décennies, la structure de la famille a également subi une profonde mutation :

De plus en plus fréquemment, les deux parents mènent une activité professionnelle, parfois par choix, mais très souvent par obligation. C'est pourquoi, une meilleure offre en matière de places d'accueil permettrait aux parents de mieux concilier travail et obligations familiales.

¹ Travaux de recherches du psychologue Jean Piaget : DOLLE J.M
« Comprendre Jean Piaget ». ED. PRIVAT. 1998

² P. Bernard « le développement de la personnalité ». ED P.U.F, 1997.

Tous ces éléments qui témoignent de la profonde mutation de l'organisation sociale qui a lieu ces dernières années rendent nécessaire le développement des modes de garde en terme **spatial** et **mode de fonctionnement** pour assurer un minimum de contact entre les parents et leurs enfants.

C'est pourquoi ces questions revêtent toute leur importance en matière de projet d'aménagement. Ceci étant dit, dans le cadre de mon projet, je voudrais mettre en évidence l'opportunité offerte aux parents pour développer entre eux des liens sociaux assez intéressants, et surtout bénéfiques pour les enfants, et ce à travers leurs participations dans les activités de la crèche.

Les spécialistes de l'éducation infantile pensent que :

- Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant ;
- La collaboration entre les parents et les professionnels est très bénéfique pour la qualité de l'accueil et l'éveil des enfants.

En effet, les liens entre les parents et leurs enfants sont très importants et bénéfiques soit sur le plan social, affectif ou éducatif. Mais de nos jours la structure de la famille a subi de grands changements et modifications, chose que je considère comme une grande perte pour les deux parties. Je pense qu'un projet de crèche peut assurer un minimum de contacts entre les parents et leurs enfants pour consolider les liens entre eux.

De plus, lorsqu'une structure d'accueil est bien conçue (emplacement, environnement, proximité, horaires, équipements et encadrement) les parents sont réconfortés dans leur choix, et les enfants redeviennent un plaisir de la vie, et non plus une corvée de laquelle il faut s'acquitter chaque jour. Cela va contribuer plus à la consolidation des liens familiaux, car les parents ne seront plus partagés entre vie professionnelle et familiale. Ils pourront éventuellement avoir

plus de moments à passer avec leurs enfants (pose midi, promenades, sorties, activités) du fait de cette proximité.

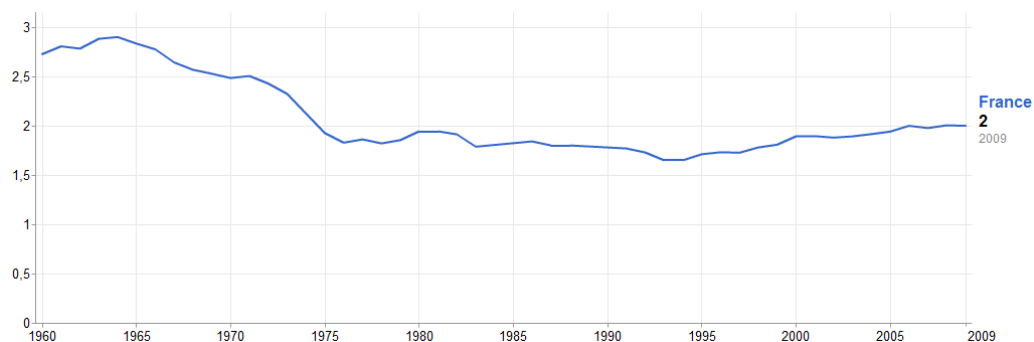
Enfin, concernant le développement durable, il est bien entendu facile de comprendre que moins on roule en voiture (pour déposer son enfant), mieux cela vaut pour sa santé (fatigue, stress, risque d'accidents), pour son budget (moins de dépenses), et enfin moins d'émissions de CO2 (la nature n'en sera que plus ravie).

I. Contexte national

A. La demande

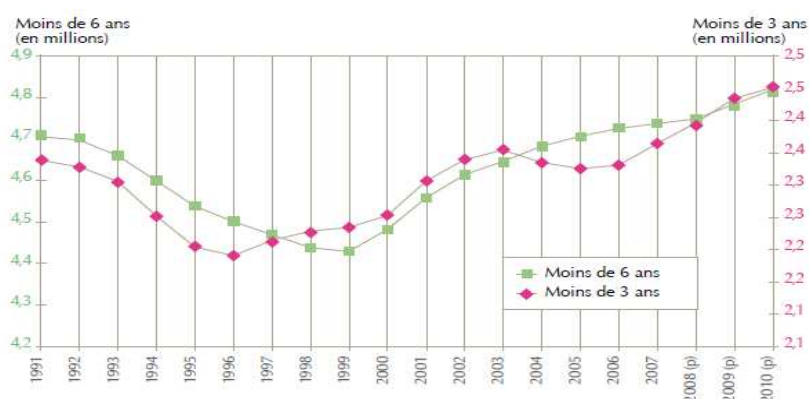
1. Principaux facteurs déterminants dans l'évolution de la demande

a) Accroissement du taux de fécondité en France



Graphique 1 : Evolution du taux de fécondité en France³

Comme on peut le constater à travers ce graphe, le taux de fécondité des femmes en France était assez élevé pendant les années 63 à 64, après quoi il a connu une forte baisse jusqu'en 1993. Depuis, la situation s'est renversée, et le taux a à nouveau amorcé une augmentation pour atteindre la valeur de 2 enfants par femme en 2009 (Ce qui est l'une des valeurs les plus élevées des pays européens).



Graphique 2 : Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans⁴

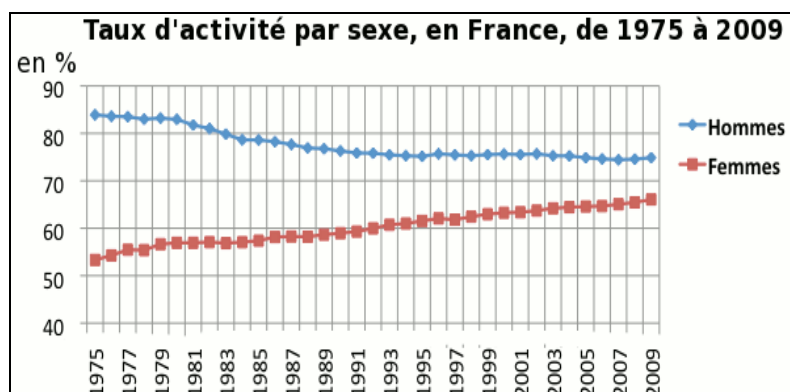
Cette évolution a permis à la France d'atteindre en 2010 le nombre de 4,8 millions d'enfants âgés de moins de 6 ans (dont 2,5

³ Source : la banque mondiale des données

⁴ Source : INSEE

millions de moins de 3 ans) et ce après avoir connu une période de décroissance dans les années 90.

b) Augmentation du nombre de femmes travaillant en dehors de leur foyer



Graph 3 : Taux d'activité des femmes et des hommes selon l'âge en France⁵

On constate, d'après le graphe ci-dessus, l'augmentation continue du taux d'activité des femmes françaises, qui est passé de 53% (en 1975) à 68% (en 2009), plaçant ainsi à la France parmi les pays d'Europe où le nombre de femmes qui travaillent en dehors de leur foyer est le plus important.

c) Importance du nombre d'enfants qui grandissent au sein de couples dont les deux parents travaillent

	Avec enfants		
	de 0 à 3 ans	de 0 à 6 ans	de 0 à 18 ans
Parent(s) en activité			
Couple dont un actif	32	26	19
Couple dont 2 actifs	62	67	67
Famille monoparentale	2	4	10
Parent(s) inactif(s)			
Couple de 2 inactifs	2	1	2
Famille monoparentale	2	2	2
Total	100	100	100

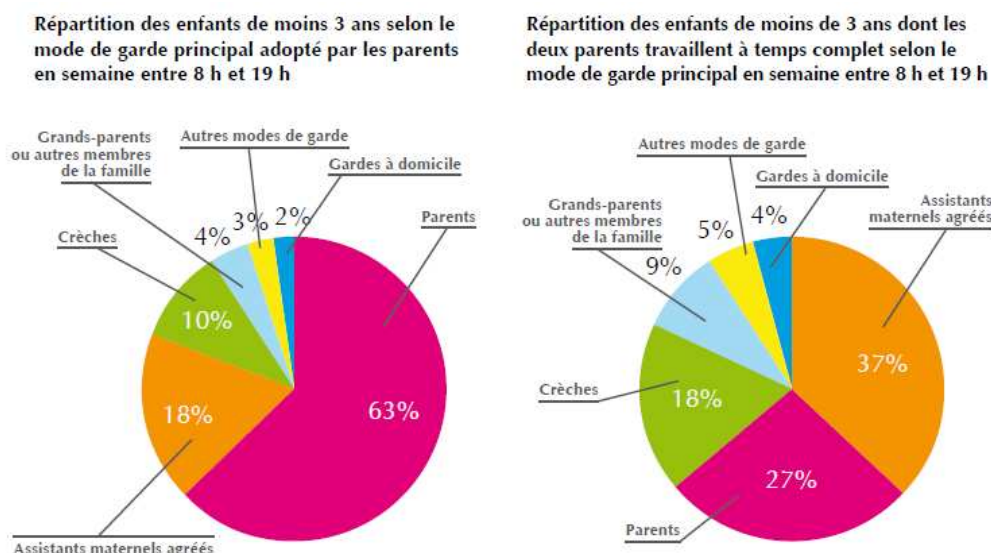
Tableau 1 : Répartitions du nombre enfants en % et suivant l'activité professionnelle du ou des parents⁶

⁵ Source : INSEE

⁶ Source : INSEE

D'après le tableau ci-dessus, il y a lieu de relever que 62% des enfants âgés de moins de 3 ans ont leurs deux parents actifs ; Ce chiffre passe à 67% pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

2. Répartition de la demande suivant le mode de garde choisi



Graph 4 : Répartition en % des enfants de moins de 3 ans suivant le mode de garde choisi par les parents⁷

A travers la lecture des deux diagrammes ci-dessus, nous pouvons relever ce qui suit :

- En dehors des parents, l'accueil par **les assistants maternels** est le mode de garde le plus fréquemment adopté : C'est pourquoi, leur nombre a quadruplé de l'année 1990 à 2008, en atteignant le chiffre de 282 000 **assistants**⁸.

- Que lorsque les deux parents travaillent à temps complet, le mode de garde principal choisi est également celui des assistants maternels.

Ce choix (qui n'en est pas un vraie), s'explique par sa souplesse d'une part, et les contraintes professionnelles diverses et multiples des parents d'autre part.

⁷ Source : CAF

⁸ Source : CAF

3. Conclusion

Si l'on tient compte :

- De la croissance du nombre d'enfant de moins de 3 ans ;
- De l'augmentation du taux d'activité des femmes ;
- De l'accroissement de la part des enfants dont les deux parents sont actifs.

Il est donc facile de comprendre que ces parents auront de moins en moins de temps pour s'occuper directement de leurs enfants. De ce fait, la demande de places en structures d'accueil ne sera que de plus en plus importante.

B. Offre en matière d'accueil de la petite enfance

1. Existence d'une offre diversifiée face à des besoins différents

Aujourd'hui en France, les familles sont très diverses et ce compte tenu de leur culture, leur composition, leur lieu de travail et la nature de leurs occupations. De ce fait, la demande en matière d'accueil de la petite enfance est très différente, et en perpétuel changement.

Face à cette situation, l'Etat français d'une part, les professionnels et les associations d'autre part, s'efforcent de répondre au mieux à ces besoins, afin de permettre dans la mesure du possible à ces familles de faire leur choix.

Nous essayons ci-après, de présenter les différentes structures d'accueil actuel de la petite enfance, et leurs caractéristiques principales :

NB : les éléments relaté si après, ont été repris à partir du Dossier petite enfance réalisé par " Association Régionale des EREF-PP de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur " et du "guide petite enfance" réalisé par la ville de Tours.

a) Un mode d'accueil régulier

- Appellation** : - La crèche collective.
- Caractéristiques** : - un mode d'accueil collective et régulière.
- les enfants sont regroupés par section d'âge homogène.
 - un accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur plusieurs semaines.
 - Les horaires sont très rigides.
- Cible** : - Tous les enfants âgés de 0 à 4 ans.
- Règles** : - Une personne pour 5 à 8 enfants (selon qu'ils marchent ou non).
- La crèche a une capacité limitée de 60 places.
 - La présence d'une puéricultrice ou d'un infirmier est exigée pour les crèches de plus de 20 places; celle d'un éducateur de jeunes enfants pour les crèches de plus de 40.
- Inconvénients** : - Ce mode de garde n'est pas toujours compatible avec la vie professionnelle des parents.

b) Un mode d'accueil avec des horaires souples

- Appellation** : - La crèche familiale.
- Caractéristiques** : - C'est une formule intermédiaire entre l'accueil collectif et l'accueil par une assistante maternelle.
- elle emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile les enfants.
 - Les assistants maternels viennent à la crèche chaque semaine avec les enfants, pour participer

à des ateliers de socialisation et de vie en collectivité.

- Les horaires sont beaucoup plus souples que la crèche collective.

Cible : - Tous les enfants âgés de 0 à 4 ans.

Règles : - Ils peuvent accueillir 2 à 4 enfants au maximum.

Inconvénients : - les assistants maternels sont confrontés à des problématiques particulières liées à l'inadaptation de leur logement ou de sa localisation.

c) Un mode d'accueil occasionnel

Appellation : - La halte-garderie.

Caractéristiques : - Un lieu d'éveil, utilisé au gré des besoins. Il représente lui aussi une très bonne préparation en douceur à la vie en collectivité. C'est, pour les enfants, l'occasion de tisser des liens et de faire des rencontres.

- Il est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil.

Cible : - Des enfants de moins de six ans, principalement des enfants de moins de 3 ans non scolarisés, mais aussi, en dehors du temps scolaire, des enfants scolarisés à l'école maternelle.

Règles : - Elle a une capacité limitée de 60 places.

d) Un mode d'accueil régulier et occasionnel

Appellation : - Le multi-accueil.

Caractéristiques : - Ils associent différentes formules d'accueil (crèche collective, crèche familiale et/ou halte-garderie).

- Le multi-accueil permet de combiner les différents modes de garde en fonction des besoins et des souhaits de chacun.

- la connaissance de l'enfant des lieux et des équipes permet des glissements en douceur d'un mode de garde à l'autre.

Cible : - Tous les enfants âgés de 0 à 4 ans.

Règles : - Elle a une capacité limitée de 100 places.

e) Un mode d'accueil avec plus d'implication des parents

Appellation : - La crèche parentale.

Caractéristiques : - Elle propose des multi-accueils, des crèches collectives et des haltes-garderies.

- elle est gérée par une association de parents aidés par des professionnels de la petite enfance qui sont rémunérés par l'association.

- Les parents participent à la garde des enfants (en général on demande 1 jour/semaine à chaque parent parfois 1 ou 2 par mois).

Cible : - Tous les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Règles : - Elle a une capacité limitée de 20 places.

f) Un mode d'accueil à mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle.

Appellation : - Jardins d'enfants.

Caractéristiques : - Ils offrent un accueil régulier avec une amplitude d'ouverture correspondant aux horaires pratiqués par l'école maternelle ou à ceux d'une crèche collective.

- Les jardins d'enfants sont sous la responsabilité d'éducateurs de jeunes enfants qui proposent des activités spécifiques favorisant l'éveil des enfants.

Cible :

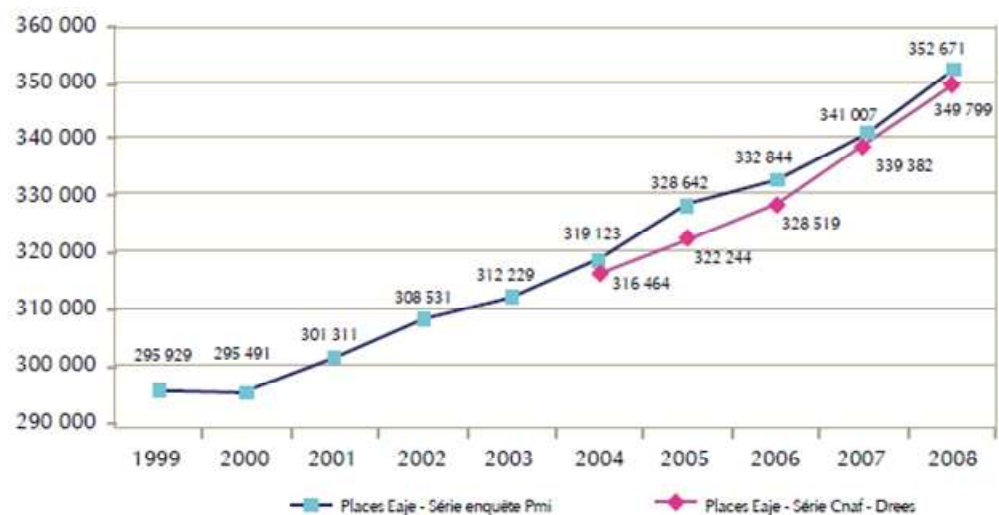
- Enfants âgés de deux à six ans.

Règles :

- Leur ouverture est subordonnée à un avis ou une autorisation de fonctionnement délivré par le Président du conseil général après avis des services de protection maternelle et infantile.
- Elle a une capacité limitée de 80 places.

2. Etat des lieux

a) Augmentation du nombre de places offertes



Graph 5 : Evolution du nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant⁹

A la lecture du graphique ci-dessus, nous constatons que le nombre de places est en évolution ascendante depuis 2000.

Par ailleurs, d'après les commentaires de la CAF concernant le même sujet, les plans crèches ont permis de créer 66 561 places nouvelles (de 2000 à 2009).

⁹ Source : CAF

Notons également que du fait que, en même temps, il est enregistré des fermetures temporaires ou durables de places, il existe toujours un décalage entre le nombre de places créées au titre d'une année, au moyen d'un plan crèche, et l'évolution du nombre de places disponibles.

A titre d'exemple, la transplantation de certains établissements, d'un local à un autre, peut occasionner une fermeture temporaire. De même, des établissements d'accueil n'ouvrent pas leurs portes à pleine capacité. Faute de personnels en nombre suffisant.

Il y a lieu de noter également, que depuis 2009, les assistants maternels peuvent accueillir quatre enfants simultanément, au lieu de trois enfants (article L. 421-4 du code de l'action sociale et des familles) d'où une contribution relative à la croissement de l'offre des structures d'accueil pour enfant.

b) Situation actuelle

Les différentes structures d'accueil des enfants que l'on a vu plus haut, sont majoritairement gérées par des collectivités territoriales, ces établissements peuvent être aussi gérés par les associations ou par les parents.

Répartis sur la France entière, les 10 520 établissements d'accueil de la petite enfance ont une capacité de 349 799 places (en 2008 cf. graphe ci-dessus) destinées aux enfants âgés de moins de 6 ans avec :

- Plus de 86 % de ces places qui sont le fait de structures d'accueil collectif (crèches, jardins d'enfants, multi-accueil ou haltes-garderies) ;
- L'accueil familial totalise près de 13 % des places ;
- L'accueil parental et les micro-crèches se répartissant les 1 % restants.

3. Globalement, il existe un déficit de l'offre par rapport à la demande

Mode de garde	Capacité théorique	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans	Part du mode de garde
Accueil collectif	329 825	14,3	29,7 %
Assistants maternels	584 458	25,4	52,3 %
École maternelle	164 008	7,1	14,7 %
Salarié à domicile	37 872	1,6	3,4 %
Offre totale	1 116 163	48,4	100 %
Besoin total	2 305 514		

Tableau 2 : Comparaison entre l'offre et la demande en matière d'accueil pour enfant¹⁰

Il ressort du tableau ci-dessus que l'offre en matière d'accueil pour enfant, ne couvre qu'à peine la moitié des enfants de moins de 3 ans.

D'après les informations de la CAF, il y a lieu de noter qu'avec 48,5 % places offertes en 2008 contre 48,4 % en 2007 en France métropolitaine, la capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans reste stable. Ceci est le fait d'une progression simultanée de l'offre et de la demande d'accueil :

- Le nombre de jeunes enfants s'est accru de 36 000 enfants de moins de 3 ans.
- Le nombre de places disponibles pour cette tranche d'âge a progressé de 19 800 sur la même période, passant de 1.116.163 à 1 135 930.

C. La petite enfance est au cœur de la politique familiale française

En effet, le sujet de l'accueil du jeune enfant est toujours au centre de la politique de la petite enfance. Il s'agit des enfants âgés de moins de 6 ans, même si dans la pratique, la cible principale étant la tranche des enfants de moins de 4 ans.

¹⁰ Source : CAF

C'est ainsi que des mesures actuelles et futures sont prises par les autorités pour l'application de cette politique. Elles peuvent être résumées comme suit :

NB : Certaines éléments relaté si après, ont été repris à partir du Dossier " La politique en faveur de la petite enfance en France" réalisé par le Ministère des Affaires Etrangères.

1. Volonté de l'Etat d'augmenter le nombre de place d'accueil

Depuis 2009, le gouvernement français a annoncé un projet de création de 200 000 places d'accueil à l'horizon 2012¹¹ (dont 100 000 en accueil collectif et 100 000 en accueil individuel).

Parallèlement, un décret modernisant et assouplissant les conditions de fonctionnement des équipements d'accueil a été publié.

2. L'action de l'Etat à travers le financement

Il y a lieu de signaler que le financement de la petite enfance relève de la loi annuelle de financement de la Sécurité Sociale (branche Famille). C'est ainsi, qu'en 2006, ce secteur représente 1 % du PIB à titre d'aide à la petite enfance (soit environ 10,2 milliards d'euros). Ce chiffre est passé à 1,3 % du PIB en 2009, d'où un effort croissant de l'Etat en terme de valeur et de pourcentage.

Parallèlement un fond d'investissement pour le développement des structures d'accueil collectif a été mis en place, sa gestion est assurée par la CNAF et le réseau des CAF.

Ce dernier verse les principales aides directes à travers la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Il s'agit :

- De la prime à la naissance ;
- De l'allocation de base ;
- Du complément de libre choix du mode de garde ;
- Du complément de libre choix d'activité.

¹¹ Source : CAF

De plus, les pouvoirs publics financent des aides en nature :

- En organisant l'accès aux services de garde ;
- En équipant les structures d'accueil.

3. Soutien complémentaire de l'Etat à la petite enfance par le biais des privilèges accorder aux parents

Ce soutien complémentaire se manifeste par la garde à domicile des parents, qui est rendue possible grâce à l'existence de plusieurs congés parentaux partiellement indemnisés :

a) Le congé de maternité

Les femmes bénéficient d'un congé de maternité de 16 semaines pour le premier ou deuxième enfant, de 26 semaines pour le troisième, et de 34 en cas de naissance de jumeaux.

b) Le congé de paternité

Depuis janvier 2002, les pères peuvent prendre un congé de 11 jours consécutifs, étendu à 18 jours en cas de naissances multiples.

c) Le congé parental

Le CPE (Congé Parental d'Education) est un dispositif régit par la loi du 4 janvier 1984 et inscrit dans le Code du travail. Ce premier permet à n'importe quel salarié, ayant un an d'ancienneté à son poste, de suspendre (totalement ou partiellement) son contrat de travail suite à la naissance et ce jusqu'à l'âge de 3 ans de son enfant ou de l'adoption d'un enfant de moins de 16 ans. Il permet au salarié de retrouver à terme son emploi initial.

Le CPE qui est généralement d'une année au départ, peut être renouvelable deux fois avant le troisième anniversaire de l'enfant. Il n'est pas rémunéré par l'employeur en cas de congé total. Toutefois le salarié a droit au Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA), s'il remplit les conditions suivantes :

- Avoir au moins un enfant de moins de 3 ans, né, adopté ou recueilli en vue d'adoption, après le 1er janvier 2007 ;
- Interrompre totalement ou partiellement son activité professionnelle, dans le seul but de se consacrer à son enfant de moins de trois ans ;
- Pouvoir justifier d'au moins 8 trimestres de cotisations vieillesse (en continu ou non) validés au titre d'une activité professionnelle.

Cela :

- Dans les 2 ans qui précèdent la naissance de l'enfant, si le salarié n'en a eu qu'un ;
- Dans les 4 ans s'il s'agit d'un deuxième enfant ;
- Dans les 5 ans, s'il y a trois enfants ou plus.

II. Contexte du projet



Carte 1 : Localisation de la ville de Tours dans le territoire national¹²

Tours est une commune française du centre-ouest de la France, préfecture du département d'Indre-et-Loire et la plus grande commune de la région Centre.

A. Au niveau de la ville

1. La demande

a) Evolution de la population de Tours

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	128 120	140 686	132 209	129 509	132 677	136 578
Densité moyenne (hab/km2)	3 728,8	4 094,5	3 847,8	3 769,2	3 861,4	3 974,9

Tableau 3 : Evolution de la population de Tours de 68 à 2007¹³

A la lecture de ce tableau, nous pouvons constater que l'évolution de la population a connue de 1968 à 2007 un accroissement significatif. Toutefois la période allant de 1975 à 1990, a

¹² Source : C-map

¹³ Source : INSEE

enregistré compte à elle une baisse. Néanmoins, cette tendance à la hausse se confirme toujours en 2008 puisque le chiffre de la population totale est passé à 138 783 (même source).

b) Augmentation des familles monoparentales

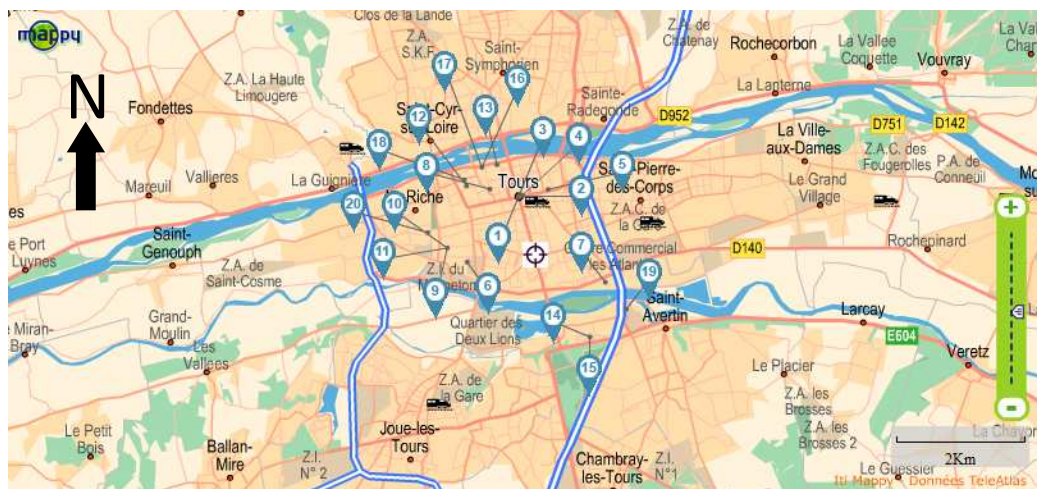
	2007	%	1999	%
Ensemble	31 819	100,0	32 504	100,0
Couples avec enfant(s)	11 006	34,6	12 424	38,2
Familles monoparentales :	5 735	18,0	5 096	15,7
hommes seuls avec enfant(s)	787	2,5	588	1,8
femmes seules avec enfant(s)	4 948	15,6	4 508	13,9
Couples sans enfant	15 077	47,4	14 984	46,1

Tableau 4 : Evolution de la composition des familles de 1999 à 2007¹⁴

Nous remarquons d'après le tableau ci-dessus, que dans un ensemble de 31 819 familles qui habitent la ville de Tours, nous recensons 16 741 avec enfant (soit 52.6 %). Ces familles sont constituées à raisons de 34.6 % par des couples et 18 % par des familles monoparentales. Cette situation est en évolution par rapport à l'année 1999 essentiellement pour les familles monoparentales qui ont vue leur pourcentage augmenter passant de 15.5 % à 18 %.

¹⁴ Source : INSEE

2. L'offre (état des lieux)



Carte 2 : La répartition dans la ville de la majorité des structures d'accueil de la petite enfance¹⁵

Types d'institutions	Nombre d'enfants Accueillis	Nombre
Crèches collectives municipales	2360	10
Crèches familiales municipales		
Multi-accueils municipaux		4
Haltes-garderies municipales		3
Accueil associatifs	171	10

¹⁵ Source : www.mon-enfant.fr

Ce tableau détaille le nombre d'enfants accueillis par les structures de la petite enfance à Tours.

Nous remarquons que la majorité des structures sont gérées par les autorités municipales. Sur le plan du nombre d'enfants, cette prépondérance est encore plus prépondérante.

3. Politiques de la ville de Tours

Au même titre que sur le plan national, les familles dans la ville de Tours sont diversifiées et ont des besoins différents en matière d'accueil de la petite enfance. C'est pourquoi au niveau de la ville, les professionnels de la Petite Enfance en association avec les élus et les parents joignent leurs efforts pour définir une politique adaptée à leur réalité. C'est ainsi qu'un Schéma Directeur (document cadre de toutes les actions en faveur de la Petite Enfance) a vu le jour et a été adopté en Conseil municipal, en accord avec les orientations nationales.

Le troisième Schéma Directeur prenant en compte la période 2007-2011, et qui est soutenu par la CAF fait état de la nouvelle organisation et des nouveaux besoins des familles liés à l'organisation du travail : horaires atypiques, accueils réguliers, occasionnels, irréguliers ou urgents.

Par ailleurs, les autorités de la ville participent à des subventions (suivant la répartition ci-après) pour alléger les tarifs que doivent payer les familles :

Les tarifs 2009 - 2010

Une heure de garde coûte à la collectivité 8,94 €, repartie comme suit :

- 4,75 € pris en charge par la Ville de Tours ;
- 0,20 € pris en charge par le Conseil général ;
- 3,99 € pris en charge par la CAF et les parents.

Le prix à payé par la famille, est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants de la famille, entre les prix plancher et plafond fixés chaque année pour la France entière par la CNAF.

Ainsi, pour un enfant, une famille paie en 2010 au minimum 0,35 €/heure, et au maximum 2,74 €/heure.

Ce prix est le même pour tous les modes d'accueil (crèche collective, crèche familiale, halte-garderie et multi-accueil)

B. Au niveau des 2 lions

1. Présentation et analyse du quartier



Carte 3 : Situation du quartier des deux lions¹⁶

Les Deux-Lions est un quartier de Tours et technopôle en construction. Il se situe au Nord de Joué-lès-Tours et dans le sud-ouest de la ville de Tours, sur un terrain de 70 hectares.

¹⁶ Source : <http://www.2lions.fr/>

a) Evolution du quartier



Carte 4 : Le quartier des deux lions (source SET)

Nouvellement créé, le quartier des deux lions connaît un développement important durant cette dernière décennie. Il compte déjà plusieurs entreprises des établissements d'enseignement supérieur, un centre commercial (l'Heure Tranquille) et de nombreux logements.

En 2010, le quartier compte plus de 2 000 habitants, quelque 2 200 salariés et un minimum 5 000 étudiants.

Compte tenu des projets prévus et non encore totalement réalisés, ces chiffres sont appelés à évoluer à la hausse.

b) L'évolution du nombre de naissances

Compte tenu des chiffres donnés par les statistiques de l'INSEE, les nouvelles naissances concernant le seul quartier des deux lions se présente comme suit :

Nombre de Naissances	En 2006	En 2007	En 2008	En 2009
DEUX LIONS GLORIETTE	28	20	29	25

c) Résultat de l'enquête sur terrain

En plus d'un besoin permanent de places complémentaires pour faire face à une demande sans cesse croissante, l'offre actuelle en matière de structure de la petite enfance, présente quelques défaillances par rapport aux souhaits réellement exprimés par les parents.

En effet, d'après l'enquête que j'ai menée sur le terrain auprès des responsables et encadrants d'une part, et les parents d'autre part, il ressort ce qui suit :

- Qu'à défaut de trouvé une structure d'accueil adapté aux besoins, une bonne parti des personnes questionnées (employés des commerces et salariés dans les deux lions...) en répondu qu'ils ont choisis la solution de l'assistantes maternelles, et ce en raison de la souplesse des horaires.
- Il existe un déficit de plus en plus important (listes d'attentes) chez la quasi-totalité des établissements actuellement opérationnels dans les quartiers avoisinants.
- La difficulté de trouver une structure adaptée a des besoins spécifiques (sorties pour loisirs ou pour des occupations ménagères, horaires décalés).
- Les problèmes liés à la nature des locaux occupés et de leurs environnements immédiats. En effet, les cas des structures installés au sein des immeubles d'habitations, d'où la difficulté de disposé d'un espace jeu en plein air pour les enfants.
- Le problème lié à l'éloignement de la maison d'habitation et du centre d'accueil choisi, ce qui constitue une contrainte quotidienne des parents et un désagrément permanent pour les petits.

Par ailleurs, dans le cas de l'enquête, la majorité des gens questionnés ont répondu à la question « **Etes-vous pour la création d'une structure d'accueil aux 2 lions ?** ». Ils ont cochés la case '**très favorable**'. Une

bonne partie d'entre eux sont même intéressés pour confier leurs enfants à cette structure d'accueil.

Cette façon de voir nous est possible dans la mesure où nous nous situons dans un quartier nouveau et dont l'évolution est toujours en marche.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous avons pensé à un projet de structure d'accueil pour enfants qui répondrait à ces soucis et qui aurait une vision sur l'avenir.

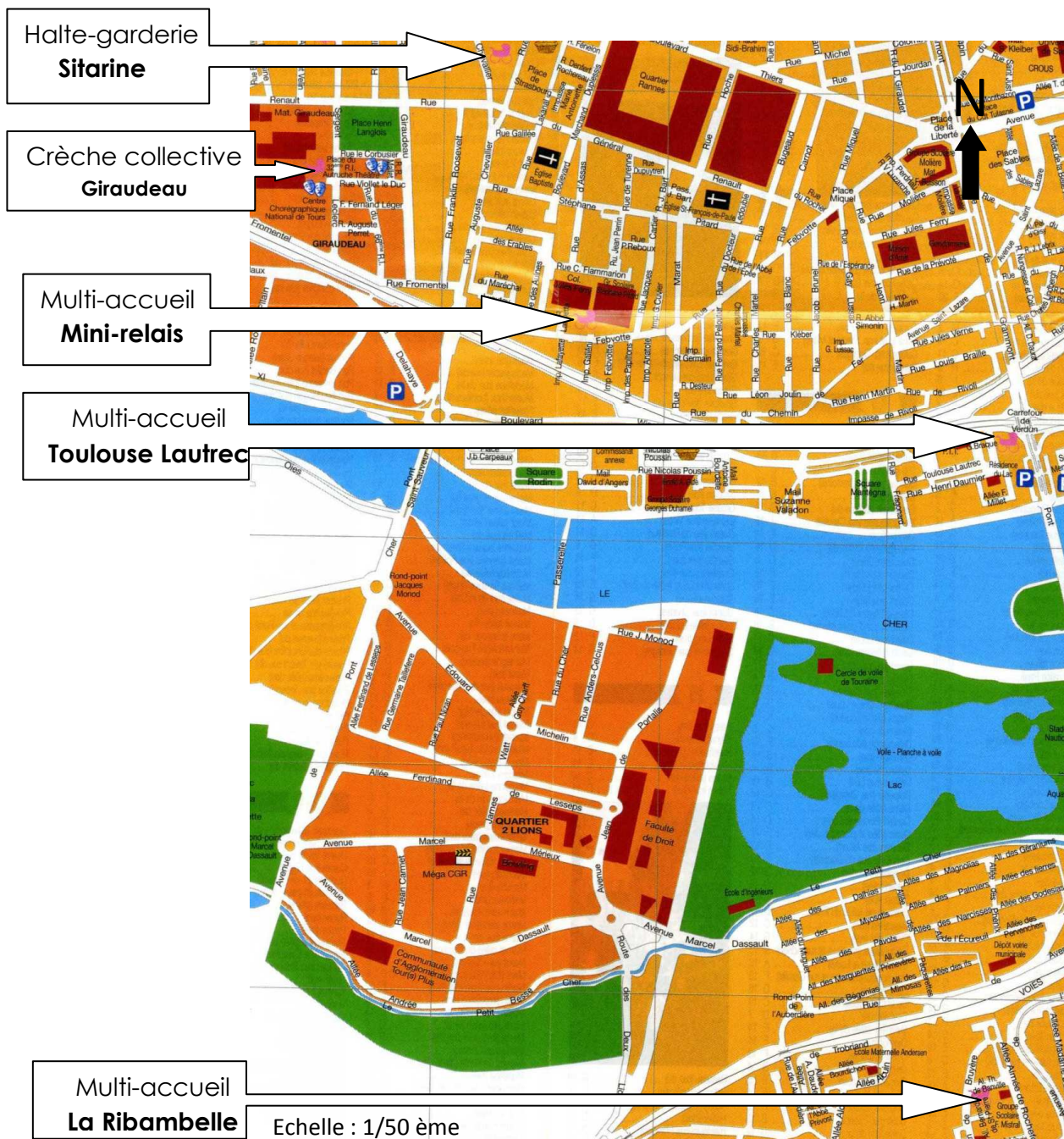
d) Mode de garde choisi

Etant la première structure d'accueil des enfants qui sera installée dans le quartier, nous pensons que ce projet doit répondre à toutes les demandes, à savoir :

- Celles des habitants actuels et futurs du quartier, qui auront besoins de crèches collectives pour l'essentiel du temps (au moment de leur travail et suivant les horaires de chacun) ou de la halte-garderie pour des besoins ponctuels (courses, loisirs...)
- Celles des salariés qui travaillent dans les entreprises actuelles et futures, et qui ont plus ou moins des horaires classiques, d'où un besoin en crèches collectives.
- Celles des personnes qui travaillent dans les commerces des deux lions (Heure Tranquille...) et dans les équipements de loisirs (bowling, salle de cinéma...). Ceux-ci ont des horaires décalés et variés suivant leurs plannings journaliers. Ils auront donc besoin d'une crèche familiale avec des horaires plus ou moins larges et surtout assez souples.
- Celles des non résidents du quartier et qui ont des besoins ponctuels (course, loisirs,...). Cela, auront besoins d'une halte-garderie.

Compte tenu de cette diversité de demandes, et dans un souci d'efficacité et de rentabilité, le seul mode de garde à choisir étant le multi-accueil.

2. L'offre (les crèches à proximité du quartier)



Carte 5 : les crèches à proximité du quartier¹⁷

¹⁷ Source carte : plan de la ville de Tours

❖ **Halte-garderie Sitarine** : 84 Rue Auguste Chevallier 37000 Tours



Photo 1 : "Sitarine"

Caractéristiques :

- **Age des enfants** : de 10 semaines à 4 ans
- **Horaires** : Les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 8 H 30 à 11 H 45 et de 13 H 45 à 17 H 15 Le Mercredi ouvert uniquement le matin de 8 H 30 à 11 H 45
- **Capacité d'accueil** : 20 enfants
- **Gestionnaire** : Association des Usagers des Centres Sociaux "Giraudeau" et "Maryse Bastié"

❖ **Multi-accueil Mini-relais** : 5 Rue Lafayette 37000 Tours



Photo 2 : "Mini Relais"

Caractéristiques :

- **Age des enfants** : de 10 semaines et 6 ans
- **Horaires d'ouverture** : Du Lundi au Vendredi de 7 H 45 à 18 H 45
- **Capacité d'accueil** : 20 enfants
- **Gestionnaire** : Association Mini Relais

Les enfants sont accueillis dans des locaux prêtés par la ville de Tours comprenant une maison avec un jardin clos.

❖ **Multi-accueil Toulouse Lautrec**: 7 Rue Toulouse Lautrec 37200 Tours



Photo 3 : "Toulouse Lautrec"

Caractéristiques :

- **Age des enfants** : de 10 semaines à 4 ans
- **Horaires d'ouverture** : Du lundi au vendredi 6h30 - 19h30 pour la crèche familiale 7h30 -18h15 pour la crèche collective
- **Capacité d'accueil** : 80 enfants
- **Gestionnaire** : Mairie de Tours

❖ **Multi-accueil La Ribambelle** : 11 Allée de la Rochefoucauld 37200
Tours



Photo 4 : "La Ribambelle"

Caractéristiques :

- **Age des enfants** : de 10 semaines à 4 ans
- **Horaires d'ouverture** : Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30
- **Capacité d'accueil** : 12 enfants
- **Gestionnaire** : Association Ribambelle

La structure est située dans un appartement du quartier de la Bergeonnerie

❖ **Crèche collective Giraudeau**: 27 Rue du Sergent Leclerc 37000 Tours



Photo 5 : "Giraudeau"

Caractéristiques :

- **Age des enfants** : 10 semaines à 4 ans
- **Horaires d'ouverture** : Du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 H 15
- **Capacité d'accueil** : 40 enfants
- **Gestionnaire** : Mairie de Tours

3. Projet urbanistique envisagé en faveur de la petite enfance dans le quartier

D'après les informations que nous avons pu obtenir, un projet de création d'une crèche est prévu dans le quartier, au rez-de-chaussée de l'immeuble Germaine Tailleferre. Nous pensons que pour une première structure d'accueil de la petite enfance au niveau des 2 lions, le choix du local nous paraît inadapté compte tenu de la nature et de l'importance de la demande actuelle et future.

III. Parti aménagement :

A. Analyse des avantages du site choisi

Contenue des remarques citées plus haut, et des objectifs recherchés dans le cadre de cette étude, nous pensons que le choix du site revêt une importance capitale pour la réussite du présent projet.



Carte 6 : Emplacement du site choisi¹⁸

A titre d'illustration, nous reprenons si après, avec commentaires et croquis à l'appui les multiples avantages de notre choix :

¹⁸ Source : Mairie de Tours

1. Accessibilité

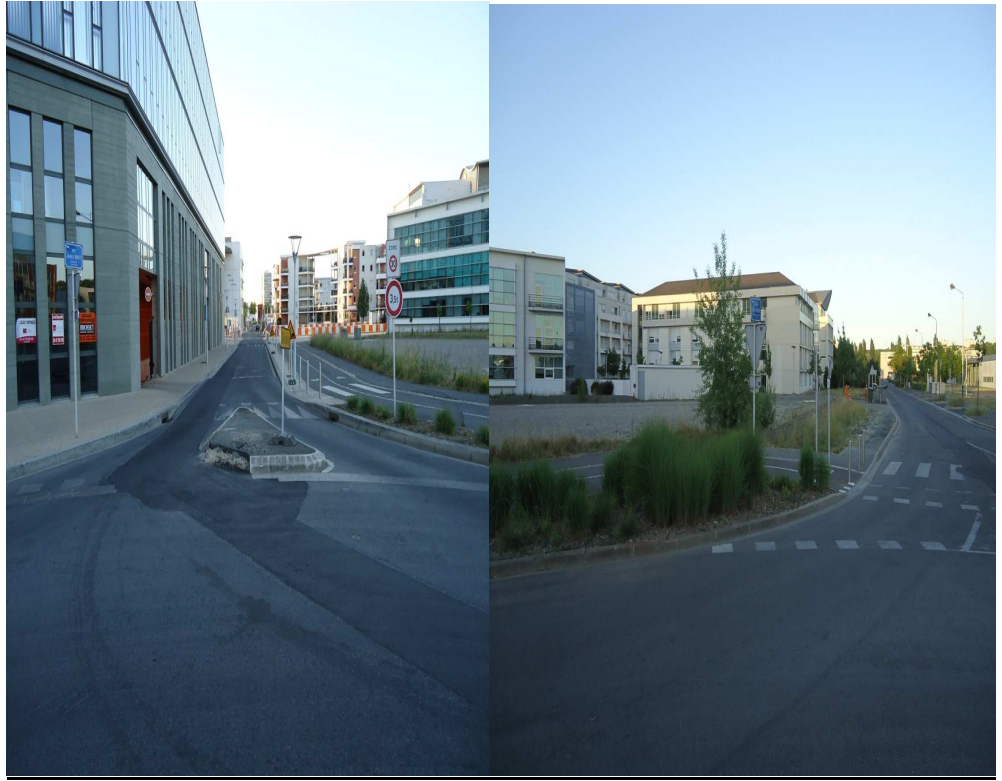


Photo 6 : Vue de l'Av. James Watt

Photo 7 : Vue de l'Av. Marcel Mérieux

Tout d'abord il faut signaler que l'emplacement du site se trouve bien au cœur du quartier des 2 lions, ceci d'une part. D'autre part, le terrain qui dispose de deux façades, est accessible des deux côtés. Il offre la particularité de faire l'angle entre deux voies principales, à savoir l'Av. Marcel Mérieux et l'Av. James Watt.

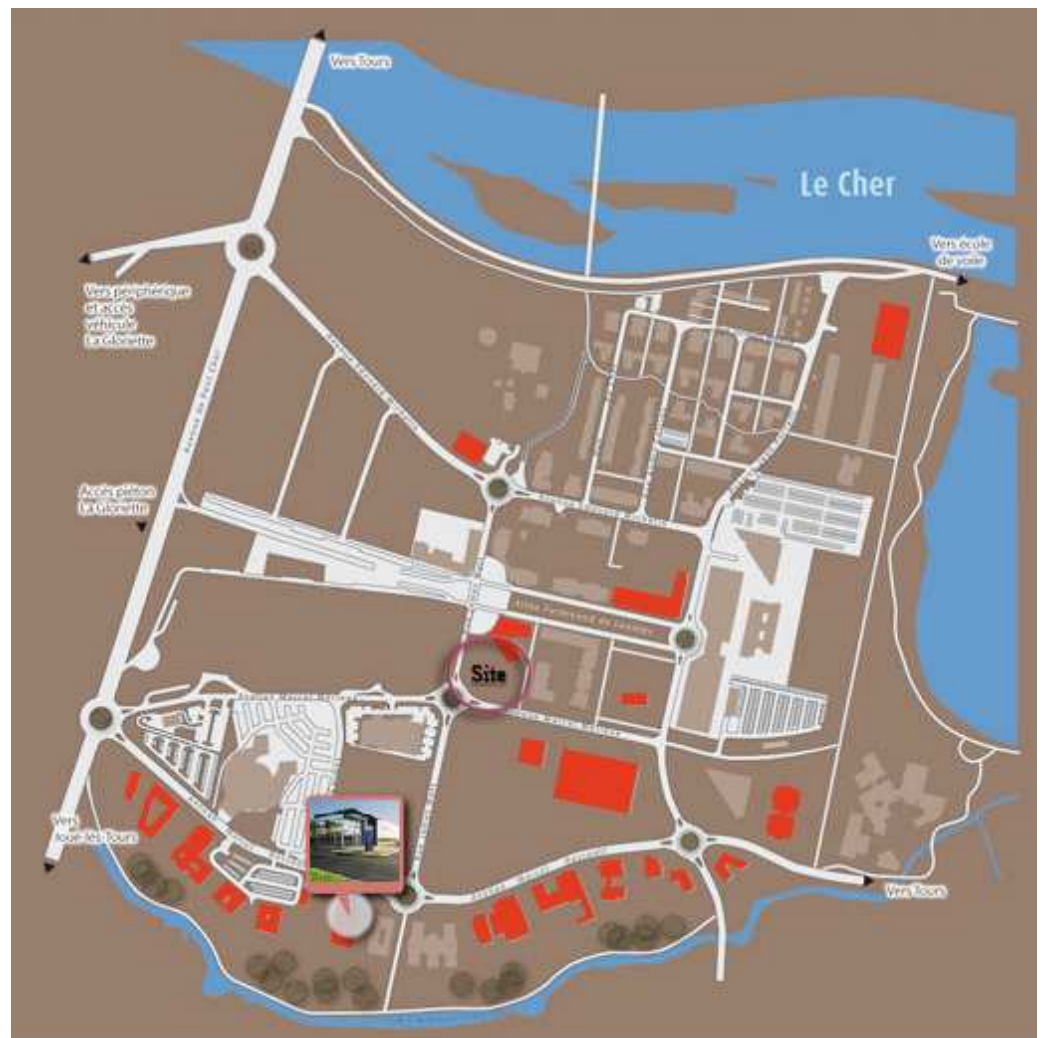
Par ailleurs il y a lieu de noter qu'une station de tramway est prévue dans l'Allée Ferdinand de Lesseps (station 2 lions) non loin du site d'implantation de la structure, ce qui facilitera le transport des enfants et évitera en parti l'usage des véhicules personnels.

2. **Environnements et Equipements:**

Notre site avoisine un grand nombre d'équipements administratifs, de loisirs, et éducatifs.

a) Entreprises et services publics:

Le site d'accueil de la petite enfance choisi, étant localisé à proximité des lieux de travail des parents (une quarantaine d'entreprises sont déjà installées dans le quartier), le problème d'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale pourra être plus aisément résolu.



Carte 7 : Entreprises et administrations publiques ¹⁹

¹⁹ Source : <http://www.2lions.fr>

b) Equipements commerciaux et de loisirs

Le centre d'accueil de la petite enfance se trouve à côté d'un complexe cinématographique, d'une salle de bowling et d'un espace commercial. Ce niveau d'équipements permettra à notre établissement de s'ouvrir sur son environnement. Ainsi les parents désirant faire leurs courses ou bien s'offrir un peu de temps à eux (aller au cinéma ou jouer au bowling...) peuvent venir en toute sécurité déposer leurs enfants dans la halte garderie. Les parents pourront alors profiter pleinement de leur sorties, et les enfants tout en s'amusant avec les activités de la structure d'accueil.



Carte 8 : Commerces et loisirs²⁰

²⁰ Source : <http://www.2lions.fr>

c) Les équipements éducatifs :

Le quartier compte déjà plusieurs établissements d'enseignement, ainsi l'insertion d'un centre d'accueil de la petite enfance renforcera l'esprit global du pôle éducatif existant.

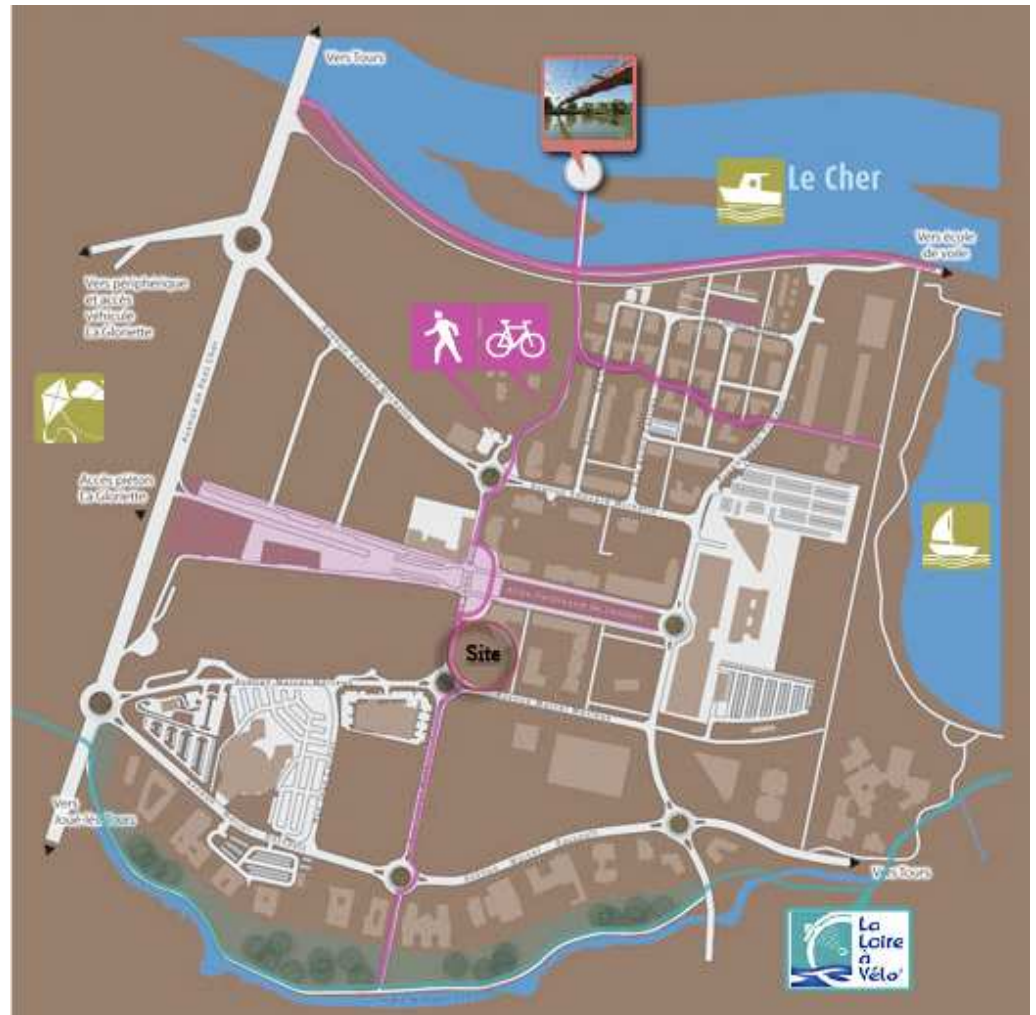


Carte 9 : Enseignement et formation professionnelle²¹

²¹ Source : <http://www.2lions.fr>

d) Espaces publics :

Le quartier est entouré d'espaces naturels et de parcs publics.
Ce type d'aménagement permettra de programmer des sorties pour les enfants.



Carte 10 : Espaces publics²²

²² Source : <http://www.2lions.fr>

e) Zone résidentielle :

L'établissement se trouve dans une zone non loin des ensembles résidentiels, ainsi le trajet à parcourir entre la crèche et le foyer de l'enfant ne sera pas long.



Carte 11 : Zone d'habitat²³

²³ Source : <http://www.2lions.fr>

B. Les normes des structures d'accueil en vigueur

Le tableau ci-après détaille le nombre maximum de places par type d'accueil :

Règles relatives aux capacités d'accueil maximales (En nombre de places d'accueil)		Article de référence dans le décret (Code de la santé publique)
Type d'établissement ou service		
Établissements d'accueil collectif : les crèches les haltes-garderies, les multi-accueil ...	60 + 10 % d'accueil en surnombre	R.2324-25
Établissements à gestion parentale ou « crèches parentales »	25 + 10 % d'accueil en surnombre	
Les jardins d'enfants	80 + 10 % d'accueil en surnombre	
« Les micro – crèches ou mini crèches »	9 + 10 % d'accueil en surnombre	R.2324-46
Services d'accueil familial	150 + 10 % d'accueil en surnombre	R.2324-26
Multi accueil collectif et familial	100 d'accueil en surnombre	
Précision : l'accueil en d'enfants en surnombre est tout à fait possible, à hauteur de 10% des places autorisées à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire		R.2324-27

Tableau 5 : Règles relatives aux capacités d'accueil maximales²⁴

C. Description et caractéristiques du projet

1. Nombre de place

Concernant cet aspect, et pour tenir compte de l'évolution du quartier, nous avons conçu la réalisation de ce projet en deux étapes (cf. figure1) :

C'est ainsi, que nous prévoyons dans une première phase l'installation d'une capacité de 40 places, qui sera suivie d'une extension de même importance.

Le délai de réalisation de l'extension dépendra de l'importance de la demande y afférente.

²⁴ Source : Ministère de la Santé et des Solidarités

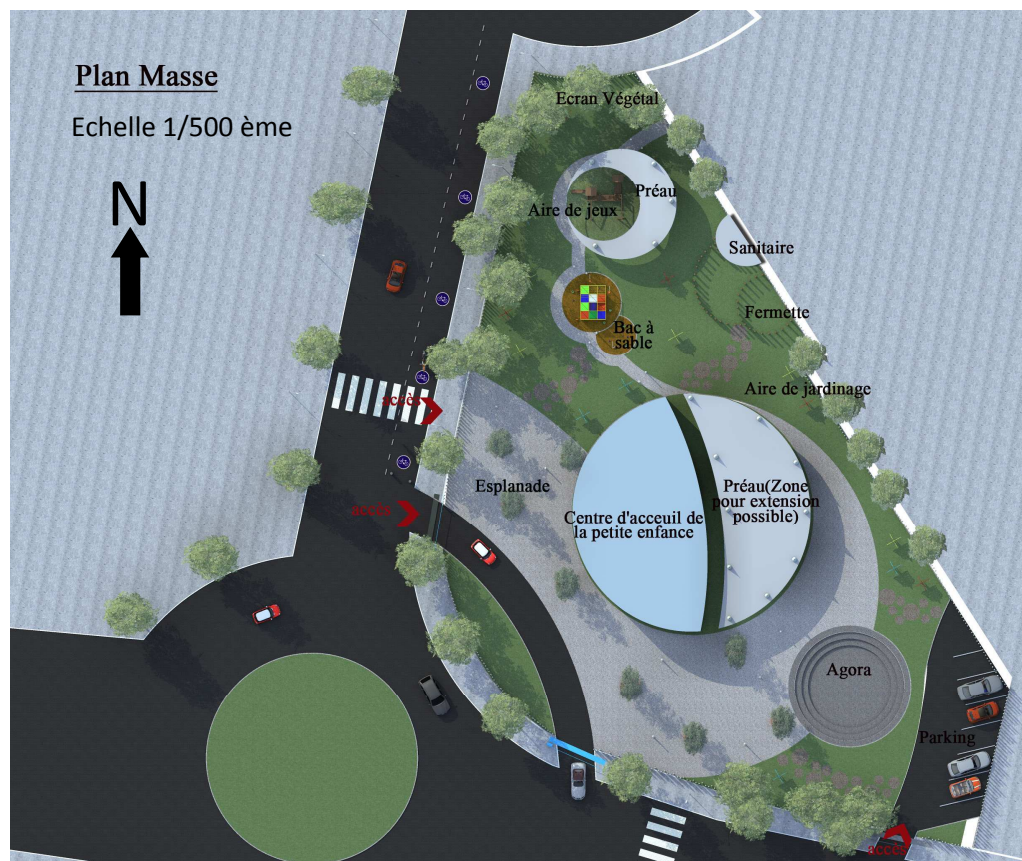


Figure 1 : plan de masse de la structure d'accueil



Figure 2 : vue perspective du projet

2. Gestionnaire

Etant donné que la majorité des structures d'accueil de la petite enfance existant à Tours relève de l'autorité du **service petite enfance** attacher à la Mairie, la gestion de cet établissement reviendra également à cette dernière.

3. Age des enfants ciblés

L'âge des enfants qui seront accueillis est de 10 semaines à 4 ans

4. Horaire d'ouverture

Dans le même ordre d'idée, et pour répondre à toutes les demandes il y a lieu de choisir une plage d'horaire la plus large possible. C'est pourquoi je propose que la structure ouvre du lundi au samedi de 7h 30 à 21h de manière à permettre aux personnes qui travaillent dans les magasins de l'Heure Tranquille dont les horaires sont atypiques de disposer d'un mode de garde adapté à leurs contraintes professionnelles.

Conclusion

Depuis quelques décennies déjà, les penseurs, les intellectuels, les politiques, les décideurs d'une manière générale ont compris, et sont de plus en plus convaincus que le développement de toute nation passe obligatoirement par la qualité de ses hommes, leurs compétences, et également leurs connaissances.

Dans un pays comme dans une entreprise, nous parlons désormais de **capital humain**, comme de capital immobilier, de capital d'équipements, de capital matières premières... , or la réussite d'un projet dépend plus de son capital humain que de son capital matériel ou autre, car si vous avez les meilleurs équipements possibles sans avoir les hommes pour les gérer et les faire tourner, rien ne pourra marcher, et encore plus se développer.

Ce capital doit être préalablement formé, orienté et bien suivi pour perfectionner ses connaissances, et augmenter ses performances.

En effet, pour réussir dans cette entreprise, il y a lieu de commencer très tôt, car la personnalité de l'être humain se forge dès son plus jeune âge. Comme le souligne Jean Piaget « si l'enfant explique en partie l'adulte, on peut dire aussi que chaque période du développement de l'enfant rend compte en partie des suivantes ».²⁵

Par ailleurs, cette fameuse personnalité que nous cherchons à perfectionner, et à sauvegarder est un mélange complexe d'histoire, de coutumes, de sentiments (joies ou déceptions, affections ou frustrations), de connaissances diverses, d'influences extérieures, d'expériences ...

C'est donc un travail de longue haleine, qui commence par l'influence des conditions de la famille, est la préparation des étapes d'éducation et de formation de la nouvelle génération : la structure d'accueil de la petite enfance étant la première pierre de ce grand édifice.

²⁵ P. Bernard « le développement de la personnalité ». ED P.U.F, 1997.

Bibliographie

BANQUE MONDIALE DES DONNEES, « taux de fécondité », in <http://www.google.com>, http://www.google.com/publicdata?ds=wb-wdi&met_y=sp_dyn_tfrt_in&idim=country:FRA&dl=fr&hl=fr&q=taux+de+f%C3%A9condit%C3%A9+en+france,

Mai 2011

CAF, « l'accueil du jeune enfant en 2009 », in *caf*, <http://www.caf.fr>, Avril 2011

INSEE, « dossier complet », in *www.insee.fr*, www.statistiques-locales.insee.fr, Avril 2011

MAIRIE DE PARIS, « comment créer un établissement d'accueil des jeunes enfants », in *2.univ-mlv*, <http://www2.univ-mlv.fr>, Mars 2011

MAIRIE DE TOURS, « le guide des parents », in *tours*, www.tours.fr, Avril 2011

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES, « Accueil de la petite enfance », in *infirmiers*, <http://www.infirmiers.com>, Avril 2011

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, « La politique en faveur de la petite enfance en France », in <http://www.ambafrance-at.org>, http://www.ambafrance-at.org/IMG/pdf/petite_enfance.pdf, Mai 2011

SET, « tout savoir sur l'aménagement des 2 lions », in <http://www.2lions.fr>,
http://www.2lions.fr/actualites_quartier_des_2_lions.html,
Mars 2011

VILLE DE TOURS, « la petite enfance à Tours », in *tours*,
www.tours.fr, Avril 2011

Index des sigles

CAF : Caisses d'Allocations Familiales.

CLCA : Complément de Libre Choix d'Activité.

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

CPE : Congé Parental d'Education.

EAJE : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant.

PIB : Produit Intérieur Brut.

Les Annexes

Le questionnaire

Je suis un étudiants en 3ème année de l'Ecole Polytechnique de Tours (département Aménagement). Dans le cadre de mon projet individuel, j'envisage d'étudier l'opportunité de mettre en place, dans le quartier des 2 lions, une structure d'accueil pour la petite enfance.

Pour ce faire, j'aurais besoin de quantifier et qualifier les besoins potentiels à satisfaire. Je vous remercie de répondre à ce questionnaire.

► Etes-vous :

- ☐ une femme ☐ un homme

► Combien avez-vous d'enfants de moins de 3 ans ou envisagez d'en avoir dans les prochaines années (1 an ou 2)?

- ☐ 0 ☐ 2 ☐ 4
☐ 1 ☐ 3 ☐ 5

► Quel est votre mode de garde actuel ou celui que vous envisagez pour votre futur enfant ? (choix multiple possible)

- | | |
|---|--|
| ☐ Famille | ☐ Assistante maternelle |
| ☐ Amis | ☐ Crèche |
| ☐ Vous-mêmes | ☐ Halte garderie |
| ☐ Garde à domicile | ☐ Autre : |

► Quel est votre lieu de travail ?

► Dans votre foyer, qui dépose les enfants sur leur lieu de garde?

- ☐ La Maman ☐ Les deux
☐ Le Papa ☐ Autre :

► Quels sont pour vous les 3 points les plus importants dans le choix de votre mode de garde? (se limiter à trois réponses)

- | | |
|---|--|
| ☐ proximité avec le lieu de travail | ☐ alimentation |
| ☐ proximité avec le domicile | ☐ prise en charge des enfants allergiques |
| ☐ horaire d'accueil | ☐ accueil des enfants handicapés |
| ☐ qualité de l'encadrement (formation, sécurité,...) | ☐ Autre : |
| ☐ projet éducatif | |

► En êtes-vous satisfait ?

- ☐ Oui
☐ Non

Expliquez vos motifs de satisfaction ou de non satisfaction :

- Envisagez-vous d'utiliser un autre mode de garde ?
☐ Oui
☐ Non
 Lequel :
- Etes-vous pour la création d'une structure d'accueil aux 2 lions ?
☐ Très favorable ☐ Plutôt pas favorable
☐ Plutôt favorable ☐ Pas favorable
- Seriez-vous intéressé (e) pour confier votre (vos) enfant (s) dans cette structure d'accueil ?
☐ Oui, probablement
☐ Non, probablement pas
 Si non, pourquoi ?
- Avez-vous un enfant porteur de handicap pour lequel vous envisageriez l'accueil par la crèche ?
☐ Oui
☐ Non
 Nature du handicap :
- A quelle fréquence utiliseriez-vous les services de cette structure ? (Mettre des croix pour vos choix)

	Horaire	
Lundi	De	a
Mardi	De	a
Mercredi	De	a
Jeudi	De	a
Vendredi	De	a
Samedi	De	a

- Quel mode de garde souhaiteriez-vous ?
☐ Ponctuel
☐ Saisonnier
☐ Régulier
- Souhaiteriez-vous vous impliquer dans la gestion de la crèche ?
☐ Oui
☐ Non
- Si oui, quels jours souhaiteriez-vous vous impliquer dans la gestion de la crèche ?
☐ Lundi ☐ Mercredi ☐ Vendredi
☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Samedi
- Si vous avez des remarques ou suggestions concernant le projet, elles sont les bienvenues :

Table des matières

Avertissement	3
Remerciements	4
Introduction	6
I. Contexte national	10
A. La demande	10
1. Principaux facteurs déterminants dans l'évolution de la demande.....	10
a) Accroissement du taux de fécondité en France	10
b) Augmentation du nombre de femmes travaillant en dehors de leur foyer	11
c) Importance du nombre d'enfants qui grandissent au sein de couples dont les deux parents travaillent.....	11
2. Répartition de la demande suivant le mode de garde choisi.....	12
3. Conclusion.....	13
B. Offre en matière d'accueil de la petite enfance	13
1. Existence d'une offre diversifiée face à des besoins différents	13
a) Un mode d'accueil régulier	14
b) Un mode d'accueil avec des horaires souples.....	14
c) Un mode d'accueil occasionnel	15
d) Un mode d'accueil régulier et occasionnel	15
e) Un mode d'accueil avec plus d'implication des parents	16
f) Un mode d'accueil à mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle. ..	16
2. Etat des lieux	17
a) Augmentation du nombre de places offertes	17
b) Situation actuelle.....	18
3. Globalement, il existe un déficit de l'offre par rapport à la demande.....	19
C. La petite enfance est au cœur de la politique familiale française	19
1. Volonté de l'Etat d'augmenter le nombre de place d'accueil.....	20
2. L'action de l'Etat à travers le financement.....	20
3. Soutien complémentaire de l'Etat à la petite enfance par le biais des privilèges	
accorder aux parents	21
a) Le congé de maternité.....	21
b) Le congé de paternité.....	21
c) Le congé parental	21
II. Contexte du projet	23
A. Au niveau de la ville	23
1. La demande.....	23
a) Evolution de la population de Tours	23
b) Augmentation des familles monoparentales	24
2. L'offre (état des lieux)	25
3. Politiques de la ville de Tours.....	26

B. Au niveau des 2 lions	27
1. Présentation et analyse du quartier.....	27
a) Evolution du quartier.....	28
b) L'évolution du nombre de naissances	28
c) Résultat de l'enquête sur terrain	29
d) Mode de garde choisi	30
2. L'offre (les crèches à proximité du quartier).....	31
3. Projet urbanistique envisagé en faveur de la petite enfance dans le quartier	37
III. Parti aménagement :	38
A. Analyse des avantages du site choisi	38
1. Accessibilité.....	39
2. Environnements et Equipements:.....	40
a) Entreprises et services publics:	40
b) Equipements commerciaux et de loisirs	41
c) Les équipements éducatifs :	42
d) Espaces publics :	43
e) Zone résidentielle :	44
B. Les normes des structures d'accueil en vigueur	45
C. Description et caractéristiques du projet	45
1. Nombre de place	45
2. Gestionnaire	47
3. Age des enfants ciblés	47
4. Horaire d'ouverture	47
Conclusion	47
Bibliographie	49
Index des sigles	51
Les Annexes	52
Table des matières.....	54



35 allée Ferdinand de Lesseps

37200 TOURS

MARRAKCHI, Yassir

Stage de découverte

DA 3 – 2011

« investir pour l'enfant, c'est investir pour l'avenir »

création d'une structure d'accueil de la petite enfance

Résumé :

La modernisation de la société et ses conséquences, la quasi-généralisation du travail de la femme en dehors de son foyer, et l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle, font que les parents se trouvent très tôt confrontés aux problèmes de la garde de leurs enfants. Mais le problème ne s'arrête pas à ce niveau. Soumettre son enfant à une influence extérieure qu'on ne maîtrise pas, n'est pas une chose rassurante. Sachant pour autant qu'entre 0 et 4 ans, est une période très sensible.

La **structure d'accueil de la petite enfance** doit disposer alors d'un cadre qui répond aux besoins psychologiques, physiques et éducatifs de l'enfant au cours de cette période afin de lui assurer le développement et l'épanouissement maximum de ses aptitudes.

En effet, le sujet de l'accueil du jeune enfant est toujours au centre de la politique de la petite enfance. C'est ainsi que des mesures actuelles et futures sont prises par les **autorités françaises** pour l'application de cette politique.

Au même titre que sur le plan national, les familles dans la **ville de Tours** sont diversifiées et ont des besoins différents en matière d'accueil de la petite enfance. C'est pourquoi au niveau de la ville, les professionnels de la Petite Enfance en association avec les élus et les parents joignent leurs efforts pour définir une politique adapté à leur réalité.

Faisant partie de la ville de tours et nouvellement créer, le quartier des **deux lions** connaît un développement important durant cette dernière décennie. Il compte déjà plusieurs entreprises, des établissements d'enseignement supérieur, un centre commercial et de nombreux logements.

Compte tenu de la diversité de cette demande, et dans un souci d'efficacité et de rentabilité, le seul mode de garde à choisir étant le **multi-accueil**.

Mots clés :

Enfant, crèche, aire de jeux, **mode d'accueil**, avenir.

Tours, Indre-et-Loire, 37